CCRE
CEMR

Rapport Annuel 2004

Conseil des Communes et Régions d'Europe

Council of European Municipalities and Regions

Rapport annuel 2004

Table des matières

Avant-propos du président 2

La structure politique 2005-2007 du CCRE 3

1. L'avenir de l'Europe, la citoyenneté active, les jumelages, le CCRE 4

2. Services publics/marchés publics : Les autorités locales et régionales en première ligne 7

3. Environnement, développement durable, énergie 9

4. Politique régionale et transports 12

5. Emploi, affaires sociales, égalité des chances 14

6. Société de l'information 17

7. Une Europe élargie, ouverte au monde 18

8. Aspects de communication 20

Annexes :

- Les réunions statutaires du CCRE en 2004 *22*

- Le CCRE en quelques mots *23*

- Vos contacts au CCRE *24*

2004: L'Europe se donne une nouvelle dimension

2004 restera une année importante dans l'histoire de l'Union européenne, notamment pour les collectivités locales et régionales.

La plus grande vague d'élargissement (dix nouveaux Etats membres portant l'UE à une population de 450 millions de personnes) en mai avant tout. L'impact de l'élargissement est énorme, surtout dans les villes et régions des nouveaux Etats membres ; celles-ci doivent s'adapter à toute la législation et toutes les règles de l'UE. Le CCRE a travaillé avec ses membres dans les pays candidats, pour les préparer à l'adhésion à l'UE, notamment via le séminaire « L'impact de l'adhésion à l'UE sur les municipalités », à Brno en avril 2004 et par le biais de notre réseau LOGON.

La signature, à Rome, du traité établissant une Constitution pour l'Europe a représenté le point d'orgue de deux années de travail de la part du CCRE : obtenir une vraie Constitution européenne qui accorde un rôle important aux collectivités territoriales. Nous avons atteint la majorité de nos objectifs : la reconnaissance explicite – pour la première fois – de l'autonomie locale et régionale dans les textes officiels de l'UE, l'inclusion du rôle des collectivités territoriales dans le principe de subsidiarité, l'obligation renforcée de consulter nos associations et de tenir compte de l'impact de toute nouvelle législation dans les villes et les régions.

2004 a aussi vu l'établissement d'une nouvelle Commission européenne et les élections pour le Parlement européen. En outre, la législation communautaire en 2004 a été très importante pour nos villes et régions. De nombreuses propositions ont été publiées, affectant nos services publics (notamment sur les aides d'état et les partenariats publics-privés), et surtout les propositions de la Commission européenne sur l'avenir de la Politique de cohésion et des Fonds structurels. Nous avons soutenu la plupart de ces propositions.

Fin 2004, le Conseil des Communes et Régions d'Europe a aussi renouvelé tous ses mandats politiques. Pour symboliser l'attachement du CCRE à l'Union européenne, notre comité directeur s'est réuni à Maastricht. Il s'agissait de la dernière réunion de Valéry Giscard d'Estaing en tant que président du CCRE, son mandat venant à expiration. Je lui ai succédé, et je saisis cette occasion pour le remercier de son travail à la tête du CCRE. Pendant 8 ans, de 1997 à 2004, Valéry Giscard d'Estaing a personnifié le CCRE, usant de son poids politique pour renforcer la voix des collectivités locales et régionales d'Europe.

En tant que nouveau président du CCRE, j'entends poursuivre ses efforts. Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer pour informer leurs citoyens sur l'Union européenne et sur la Constitution européenne. Nous devons suivre d'encore plus près la législation communautaire qui a un tel impact sur nos vies. 2005 sera aussi une année complexe: les services publics, l'environnement, l'Agenda de Lisbonne et les Fonds structurels requièrent notre participation active.

Michael Häupl,

Président du CCRE
Maire et Gouverneur de Vienne

Structure
politique du CCRE

2004 2005

Président
Valéry Giscard d'Estaing

Premier vice-président
Heinrich Hoffschulte
Maire et gouverneur de Vienne

Président exécutif
Dr Michael Häupl
Maire et Gouverneur de Vienne;
Président de l'Association
des villes autrichiennes

Président exécutif
Hans Van der Sluijs
Maire de Maarssen

Président exécutif
Walter Veltroni
Maire de Rome

Président
Dr Michael Häupl
Maire et Gouverneur de Vienne;
Président de l'Association
des villes autrichiennes

Premier vice-président
Wim Deetman
Maire de La Haye

Président délégué
Bärbel Dieckmann
Maire de Bonn

Président délégué
Oldrich Vlasak
Membre du Parlement européen

Président délégué
Walter Veltroni
Maire de Rome

Président honoraire
Valéry Giscard d'Estaing

1

Le CCRE et l'avenir de l'Europe: l'année de tous les changements!

L'année 2004 a été une année charnière pour l'Union européenne : l'élargissement, l'adoption de la Constitution européenne, les élections pour le Parlement européen et la nomination de la nouvelle Commission européenne se sont succédés en l'espace de quelques mois... Autant d'événements importants pour le Conseil des Communes et Régions d'Europe.

En ce qui concerne la **Constitution européenne**, 2004 a constitué l'aboutissement de deux années de travail pour le CCRE : deux années consacrées, dans un premier temps, à s'assurer que la Convention sur l'avenir de l'Europe tienne compte des intérêts des collectivités territoriales ; et dans un deuxième temps à promouvoir la Constitution telle que signée par les dirigeants européens. Le Comité directeur du CCRE a d'ailleurs adopté, à l'occasion de sa réunion de Maastricht, en décembre 2004, une déclaration politique sur la Constitution ; dans sa déclaration le Comité directeur se félicite que pour la première fois, l'UE reconnaisse explicitement l'autonomie locale et régionale comme éléments des identités nationales. Il se réjouit d'autres points tels l'élargissement de la définition du principe de subsidiarité aux collectivités locales et régionales ou encore le droit accordé au Comité des régions de l'UE de saisir la Cour de Justice dans certains cas.

Le premier vice-président du CCRE, Heinrich Hoffschulte, a été invité à s'exprimer à l'occasion de la réunion de la commission du Comité des régions pour les affaires constitutionnelles et la gouvernance européenne, au Parlement allemand, à Berlin, le 27 mai 2004. Heinrich Hoffschulte a notamment insisté sur le fait que pour les collectivités territoriales, le principe de proportionnalité est tout aussi important que celui de subsidiarité.

L'ÉLARGISSEMENT : LES CONSÉQUENCES AU NIVEAU LOCAL ET RÉGIONAL

Le 23 avril, le CCRE et la SMO (Union des villes et communes de la République tchèque) organisaient un séminaire consacré à "**L'impact de l'adhésion à l'UE sur les municipalités et villes**", à Brno, en République tchèque. Une centaine de représentants de villes et municipalités des futurs Etats membres de l'UE ont participé à la réunion. Le séminaire s'est clôturé par la signature, par le Premier Ministre tchèque, Vladimir Spidla et le Président de la SMO, Oldrich Vlasak, d'un accord de coopération. L'accord porte sur la consultation des collectivités locales tchèques par leur gouvernement national pour tous les domaines qui les concernent.

Par ailleurs, le CCRE a organisé, le 24 mai 2004 à Strasbourg, une réunion de travail avec les présidents des associations

nationales de collectivités territoriales issues des nouveaux Etats membres de l'UE. La réunion se tenait en marge de la session du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE), les participants ont pu s'exprimer sur leurs priorités et leurs attentes vis-à-vis du CCRE dans le cadre de l'élargissement.

Le groupe de travail **LOGON** (réseau visant à aider les municipalités des pays candidats à se préparer à l'adhésion à l'UE) du CCRE s'est réuni deux fois en 2004. Le CCRE a accueilli des membres du réseau lors de leur visite d'étude à Bruxelles début avril.

Lors de la deuxième réunion à Prague en automne, le responsable de la communication du CCRE a présenté des **stratégies de l'information** à l'attention des associations membres. Dans le cadre du suivi de cette présentation, un questionnaire a été développé sur les besoins des associations membres. Sur base des résultats de l'enquête, le CCRE fournira des lignes directrices sur la façon d'améliorer la communication entre les associations membres et leurs membres.

La contribution du CCRE aux élections européennes

Le Conseil des Communes et régions d'Europe s'est aussi mobilisé en vue des élections européennes de juin. Le 13 mai, le CCRE publiait un **Manifeste des autorités locales et régionales** adressé à l'ensemble des partis politiques européens et aux candidats aux élections européennes. Le manifeste exposait les préoccupations et les priorités des autorités locales et régionales sur des thèmes tels que la Constitution européenne, les services publics, la politique de cohésion,...

Dans le même esprit, à l'occasion de sa réunion à Dublin, le 31 mai, le bureau exécutif du CCRE a lancé un appel incitant les citoyens européens à se rendre aux urnes pour élire le Parlement européen. Cet appel encourageait aussi les autorités locales, régionales et nationales à œuvrer en faveur d'un taux de participation élevé.

Pour un dialogue structuré entre la Commission européenne et les collectivités territoriales

Quelque 70% de la législation européenne est appliqué aux niveaux des villes et des régions. Pour cette raison, l'établissement d'un **dialogue systématique entre la Commission européenne et les associations de villes et régions d'Europe** est une priorité. Pendant des années, le CCRE a fait pression pour la mise sur pied d'un tel dialogue, début 2004 la Commission européenne acceptait de le lancer. La réunion inaugurale de ce dialogue a eu lieu le 10 mai à Bruxelles, en présence notamment du Président de la Commission européenne Romano Prodi, et du Commissaire à la Politique régionale, Jacques Barrot. Le Premier Vice-Président du CCRE, Heinrich Hoffschulte a souligné la nécessité d'une consultation effective des associations nationales et européennes sur tous les différents aspects qui concernent les collectivités locales et régionales.

Durant toute l'année, le CCRE a été actif au sein de la plate-forme des associations européennes de collectivités territoriales. La plate-forme a adressé, le 26 juin 2004, une lettre au président de la Commission européenne. Elle y énumérait ses propositions concernant les modalités de ce dialogue. Les membres de la plate-forme insistaient notamment pour que le dialogue constitue une véritable communication dans les deux sens. Le CCRE insiste également sur l'importance d'organiser des réunions entre les associations locales et régionales, et les Commissaires européens responsables des thématiques concernant les autorités locales et régionales.

Le CCRE a veillé à promouvoir des liens étroits entre les institutions européennes d'une part, et les villes et régions d'Europe d'autre part. Tout au long de l'année, le Conseil des Communes et Régions d'Europe s'est fait l'écho des initiatives lancées par la Commission à destination des citoyens européens. A titre d'exemple, le CCRE a promu le projet "**Europe Direct**", un numéro vert permettant à tous les citoyens européens de téléphoner gratuitement pour se renseigner sur quelque aspect que ce soit de l'Union européenne. Le CCRE a en outre encouragé ses membres à faire connaître dans leur pays "**1000 débats pour l'Europe**", une initiative de la Commission visant à appuyer les municipalités à organiser des débats sur la Constitution européenne.

50 ans de libertés communales

Le 16 janvier 2004, le CCRE organisait à Versailles un séminaire pour marquer le **50e anniversaire de l'adoption de la charte européenne des libertés communales** (rédigée par le CCRE et qui a servi de modèle à la charte européenne de l'autonomie locale, adoptée par le Conseil de l'Europe en 1985). Au cours du séminaire, le ministre français délégué aux libertés locales, Patrick Devedjian, a annoncé que le gouvernement français avait décidé d'entamer le processus de ratification de la charte européenne de l'autonomie locale.

Le Président du CCRE et de la Convention sur l'avenir de l'Europe, Valéry Giscard d'Estaing, a également participé au séminaire de Versailles, présentant à plus de 120 maires et élus locaux et régionaux européens les enjeux et les réalisations de la Convention.

Durant le séminaire, le CCRE a présenté des propositions portant sur les nouveaux concepts d'autonomie locale qui pourraient constituer des protocoles à ajouter à la Charte européenne de l'autonomie locale. Dans cet esprit, le 11 octobre, le secrétaire général du CCRE, Jeremy Smith, a participé à la réunion du groupe des experts indépendants du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux (CPLRE) sur la charte européenne de l'autonomie locale. Un mois plus tard, le 9 novembre, le groupe de travail du CCRE sur les nouveaux concepts de l'autonomie locale se réunissait à Paris. Les deux réunions se sont concentrées sur l'avenir de la charte, sachant qu'elle aura vingt ans en 2005.

Toujours au sujet de l'autonomie locale, le Comité directeur du CCRE, à l'occasion de sa réunion de décembre à Maastricht, a adopté une déclaration sur le 50e anniversaire de la charte des libertés communales.

Les jumelages : Construire l'Europe par sa base

Depuis sa création en 1951, le CCRE a été le principal véhicule des jumelages en Europe ; cela correspond à la volonté du CCRE de voir établir une Europe proche des citoyens. Dans ce domaine, la priorité du CCRE en 2004 a été de soutenir le nouveau programme communautaire pour la citoyenneté active. Ce programme inclut la ligne du budget de la Commission européenne pour financer les jumelages.

Fin 2003 et début 2004, le CCRE a mené une action de lobbying auprès du Parlement européen, et ses associations nationales membres vers leurs gouvernements nationaux, pour obtenir l'approbation du **nouveau cadre légal pour les jumelages**, couvrant la période 2004-2006 et établissant le budget pour les jumelages. Le programme a été approuvé par décision du Conseil du 26 janvier 2004.

La **réunion annuelle de consultation des coordinateurs jumelages du CCRE** avec la Commission européenne a eu lieu à Bruxelles le lundi 19 avril. João Vale de Almeida, Directeur à la DG Education et Culture, y a exprimé satisfaction de l'étroite coopération qui s'est désormais instaurée entre la Commission et le CCRE dans la gestion du programme. Le Président du groupe de travail sur les jumelages du CCRE, Anders Knape, Maire de Karlstad (Suède), a présenté la position du CCRE sur les principaux points de l'appel.

Les 5 et 6 avril 2004, le groupe de travail "Jumelages" du CCRE s'est réuni à Dublin. Le groupe de travail des coordinateurs jumelages a approuvé un rapport sur le **rôle du jumelage au XX1e siècle**, qui a été transmis aux Secrétaires Généraux et Directeurs des associations nationales du CCRE. Ceux-ci en ont débattu lors de leur réunion des 23 et 24 septembre à Budapest. Lors du séminaire de Dublin, une experte externe a animé une session de formation pour les responsables des jumelages. La méthodologie utilisée a fait l'objet d'une publication qui a été mise à disposition des associations nationales.

Un second séminaire a eu lieu à Riga les 29 et 30 novembre sur le thème "**le rôle des jumelages dans la citoyenneté européenne active**". Le but du séminaire était de discuter de la façon dont les jumelages peuvent contribuer à une citoyenneté active ainsi que du futur du programme de jumelage, avec des représentants de la Commission européenne. Des élus des pays baltes ont participé à une table ronde sur les jumelages dans les nouveaux pays membres de l'UE.

2

Services publics, marchés publics:

les autorités locales et régionales en première ligne

En termes de législation européenne, 2004 a surtout été l'année des services publics et des marchés publics. Il s'agit de sujets d'une importance cruciale pour les collectivités territoriales puisque la législation communautaire a un impact sur la façon dont les services sont prestés, et impose souvent des règles obligatoires. Le CCRE ne se prononce pas sur la façon dont les services publics doivent être gérés (par le secteur privé, par des sociétés mixtes ou par les autorités concernées) : par contre, ses membres sont unis à réclamer le libre choix pour les collectivités territoriales, au nom du principe de l'autonomie locale et régionale.

La directive Marchés publics et le Livre vert sur les partenariats public-privés (PPPs)

En janvier 2004, la directive sur les marchés publics était adoptée; elles modernisait et simplifiait les formalités que doivent suivre les pouvoirs publics dans ce domaine. Le CCRE avait fait pression pour que la nouvelle directive soit suffisamment flexible pour les collectivités territoriales, notamment que celles-ci puissent prendre en compte les critères environnementaux et sociaux lors de la rédaction de l'annonce et de l'évaluation des offres reçues.

En avril 2004, la Commission européenne publiait son **Livre vert sur les PPPs**. Le but principal étant de décider si les PPPs doivent être plus directement inclus dans le champ d'application de la directive sur les marchés publics, en particulier les concessions de service (lorsque le fournisseur de service lui-même fait payer l'utilisateur final) jusqu'à présent exclue du champ d'application de la législation sur les marchés publics. La Commission européenne fait la différence entre les PPPs contractuels (une collectivité locale signe un contrat avec une entreprise privée pour une tâche bien précise) et les PPPs institutionnels (une société mixte publique- privée). Le sujet a fait l'objet d'un débat avec un représentant de la Commission européenne lors de la réunion du groupe de travail Services publics et Marchés publics du CCRE en mai 2004.

Dans sa réponse au Livre vert sur les PPPs, publiée en septembre, le CCRE déclare notamment que:

- Il faut un débat plus large sur le pour et le contre des PPPs, pas uniquement une réglementation
- Le CCRE s'oppose à l'inclusion des concessions de service dans le régime communautaire des marchés publics, puisque ces concessions requièrent une approche plus flexible

- Le CCRE est contre l'obligation de lancer un appel d'offre pour un service si la municipalité désire confier ce service à une société qui lui appartient pleinement à une société mixte qu'elle contrôle
- Le CCRE s'oppose aux tentatives d'empêcher les municipalités de confier des services à des entités intercommunales sans obligation de lancer un appel d'offre
- Il faut absolument éviter les situations de "double appel d'offre", en autorisant les municipalités à demander des offres pour un service précis en utilisant uniquement une société publique-privée.

Les 29 et 30 septembre, UNICE (l'association européenne des employeurs) organisait une conférence à Oslo, sur le thème des marchés publics. Le secrétaire général du CCRE, Jeremy Smith est intervenu sur la fourniture de services en interne; il y a déclaré que les collectivités locales doivent avoir le droit de choisir la façon de fournir les services à la population sur leur territoire, sans être obligées de passer par des appels d'offres.

Aides d'état et compensation de services publics – le « Paquet Monti »

Le "Paquet Monti" a été présenté par la Commission européenne à la suite de l'arrêt de la Cour de Justice européenne dans le cas Altmark, en 2003 (la Cour estimait que des compensations financières versées par une institution publique à une tierce partie pour la fourniture d'un service public ne constitue pas une aide d'état si plusieurs conditions sont remplies, notamment si la justification de la compensation est présentée clairement à l'avance, si les obligations de services publics sont clairement précisées, et si les sommes versées sont raisonnables par comparaison à des tâches similaires).

Cet arrêt rendait plus floue la définition d'aide d'état; la Commission a alors fait des propositions sous l'appellation "Paquet Monti" (du nom du Commissaire européen). Selon ces propositions, les pouvoirs publics ne devaient pas informer la Commission d'aides pour de petites sommes, et, pour des sommes plus élevées, de définir ces compensations comme compatibles avec la réglementation du marché intérieur pour autant qu'elles respectent les règles édictées).

Le 9 septembre, le CCRE a publié sa réponse aux propositions de la Commission européenne. Il appelait la Commission européenne à relever le seuil financier à partir duquel il y a obligation d'informer la Commission ; il demandait aussi que les services sociaux soient exclus du "paquet Monti". Le CCRE réclame aussi une distinction plus claire entre services d'intérêt économique général (SIEG) et services d'intérêt général (SIG) : les services publics dont le but premier n'est pas commercial ne peuvent en aucun cas être considérés comme des SIEG.

Les services d'intérêt général (SIG)

Le CCRE se félicitait, en janvier 2004, de l'adoption par le Parlement européen du **rapport Herzog sur le Livre vert sur les services d'intérêt général** (SIG). Le Parlement européen se rangeait aux vues du CCRE (exprimées dans sa réponse) en votant contre la libéralisation obligatoire de ces services, estimant que chaque autorité locale ou régionale est la mieux placée pour décider quand confier des services à des opérateurs externes et quand les fournir elle-même, y compris via une entité contrôlée par l'autorité locale concernée. Le PE demandait aussi une distinction plus claire entre services d'intérêt général (SIG) et services d'intérêt économique général (SIEG).

Le 21 octobre, Jeremy Smith a pris la parole à l'occasion de la conférence "priorités d'actions sur les SIG", organisée au Parlement européen, à Bruxelles, par "Confrontations Europe". Il y a exposé la position du CCRE : une division plus claire entre SIG et SIEG, non à l'obligation de passer par des appels d'offre pour les sociétés contrôlées par des collectivités locales, affirmation que les pures compensations pour services publics ne constituent pas une aide d'état.

Par ailleurs, le groupe de travail Services publics et Marchés publics s'est réuni en décembre 2004, au siège du CCRE à Bruxelles. Les participants ont débattu du Livre blanc de la Commission sur les SIG, paru en mai. La position du CCRE doit être adoptée au printemps 2005. Au cours de la même réunion, un débat a eu lieu avec un représentant de la Commission européenne sur la **directive Bolkenstein**.

Toujours en décembre 2004, à l'occasion de la réunion de son Comité directeur à Maastricht, le CCRE adoptait une déclaration politique sur les services publics en Europe. Il y insistait sur la nécessité de laisser les autorités locales et régionales décider librement des moyens d'organiser, de financer et de prester les services publics sous leur responsabilité, et sur le besoin de mieux distinguer les SIG et les SIEG.

3

Développement durable énergie environnement

La dimension urbaine du développement durable

2004 a été une année importante en matière de développement durable, notamment du fait de la communication de la Commission européenne sur la **stratégie thématique pour l'environnement urbain**. En avril 2004, le CCRE a émis un avis sur la Communication, s'y déclarant généralement favorable, mais exprimant des inquiétudes sur plusieurs points. L'un d'entre eux concerne la proposition de la Commission d'obliger les villes de plus de 100 000 habitants à élaborer des plans environnementaux. Ces contraintes imposées au niveau européen feraient double emploi avec certaines mesures déjà entreprises par les autorités locales sans apporter aucune plus value. Les conclusions du Conseil des ministres de l'Environnement du 14 octobre 2004 reflètent la position du CCRE dans une large mesure.

Du 9 au 11 juin 2004, le CCRE a organisé, avec la ville d'Aalborg et ICLEI, la **quatrième conférence européenne sur les Villes Durables**, Aalborg+10, à Aalborg (Danemark). Environ 1000 représentants de gouvernements locaux de plus de 45 pays ont participé à cette conférence. Le principal résultat a été l'adoption de la déclaration finale, les "Engagements d'Aalborg", qui fournissent un cadre commun pour le développement d'objectifs de durabilité locale au niveau local et constituent un outil flexible. Ils demandent aux autorités locales d'établir une liste d'objectifs qualitatifs et quantitatifs pour appliquer les principes de durabilité énoncés dans la charte d'Aalborg.

Plus de 100 collectivités locales ont signé les Engagements lors de la conférence Aalborg+10 et de nombreuses autres villes et municipalités ont déclaré leur intention de signer dans un futur proche ou se sont inscrites par le site Internet. Le CCRE a joué un rôle central dans la coordination et l'organisation de cet événement. La Commission environnement du CCRE a discuté des Engagements d'Aalborg lors de ses réunions de novembre 2003 et d'avril 2004. Note : Aalborg+10 a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne.

Depuis le début de l'année 2004, le CCRE est partenaire du **projet "TISSUE"**. Ce projet a pour but de développer les indicateurs et outils permettant d'évaluer l'efficacité de la stratégie thématique sur l'environnement urbain.

La tâche principale du CCRE est de représenter les intérêts locaux, de refléter la demande, les attentes et besoins des gouvernements locaux relatifs aux indicateurs urbains. Dans cette optique, le CCRE a organisé trois ateliers «TISSUE» à destination d'un petit groupe de représentants de gouvernements locaux.

Le CCRE a aussi contribué à la consultation de la Commission en vue de l'évaluation intérimaire de sa **Stratégie de développement durable** qui doit être présentée au Sommet européen du printemps 2005. Le sujet a été débattu au cours de la réunion de la commission Environnement du CCRE, en avril 2004 au siège du CCRE à Bruxelles.

Les 4 et 5 octobre 2004, la commission Environnement du CCRE se réunissait à Tallinn, en Estonie. Les participants ont discuté de plusieurs stratégies thématiques (sur l'exploitation durable des ressources naturelles, sur la prévention et le recyclage des déchets, sur l'environnement urbain…). Une visite de travail a été organisée à cette occasion, les participants ont visité une installation d'épuration d'eau qui approvisionne en eau potable la municipalité de Tallin.

Dossiers Environnement

Le CCRE a activement contribué a la préparation de la Communication de la Commission "**Vers une stratégie thématique pour la protection des sols**". Le CCRE a participé au forum consultatif de la Commission et aux différents sous-groupes pour préparer la stratégie.

Concernant la directive sur la **Responsabilité environnementale** adoptée par le Conseil en mars 2004, le CCRE a fait pression auprès du Comité de conciliation pour en réduire l'impact sur les autorités locales et régionales.

Le CCRE a aussi fait pression sur le Parlement européen pour améliorer le projet de **directive sur les piles**. Le CCRE a pris part au groupe de travail du Conseil sur cette directive et y a présenté sa position au nom des municipalités, villes et régions. Le CCRE approuve l'idée de la Commission de réglementer la gestion des piles et des accumulateurs vides, ainsi que l'introduction de critères minimaux pour la collecte et le traitement des piles vides; cependant il exprime de sérieuses réserves sur plusieurs articles de la proposition de directive, estimant 70% du cadmium utilisé dans les piles et batteries portables échappera à l'interdiction.

Le CCRE s'est prononcé sur la révision du règlement sur le **transport de déchets**. Le CCRE estime que le règlement modifié devra réduire l'incertitude juridique dans la classification des opérations de gestion des déchets, et de faire en sorte que tout transport de déchets se fasse uniquement si les bénéfices pour l'environnement du dit-transport sont plus importants que les coûts environnementaux provoqués par le déplacement et le traitement des déchets. Le CCRE s'est également opposé fermement aux propositions concernant le contrôle des circuits de déchets municipaux, une mesure trop chère et sans aucun bénéfice pour l'environnement.

Le CCRE, a participé au lancement, le 21 avril 2004, de l'outil d'évaluation en ligne du développement durable, **Evaluation Locale 21**. Cet outil constitue le suivi d'un projet de recherche auquel ont participé 150 autorités locales de toute l'Europe, dans le cadre de l'Agenda Local 21. Les expériences de toutes les municipalités participantes ont été enregistrées dans une base de données.

L'énergie : un sujet concernant toutes les collectivités territoriales

Le réseau Energie du CCRE a adopté un **projet de lignes directrices et un programme** de travail lors de sa réunion du 19 octobre 2004 à Bruxelles. Il a aussi discuté de sa coopération future avec la Commission européenne et s'est penché sur les suites à donner à la première conférence des gestionnaires municipaux en matière d'énergie (Stuttgart, 1-2 juillet 2004), une conférence soutenue par le CCRE. Une réunion informelle du réseau a été organisée dans le cadre de la conférence de Stuttgart.

Le CCRE a exercé une action de lobbying auprès du Parlement européen concernant la proposition de directive de la Commission européenne sur l'**efficacité énergétique dans les utilisations finales et les services énergétiques**. Le CCRE soutient globalement les objectifs principaux de la directive. Cependant, le CCRE s'oppose à l'obligation pour le seul secteur public d'économiser au moins 1,5% d'énergie par an.

Le secrétaire général du CCRE a par ailleurs pris la parole au cours de la conférence "Managenergy", organisée par la Commission européenne, à Bruxelles, le 21 octobre 2004. Jeremy Smith a axé son intervention sur les raisons pour lesquelles toutes les collectivités locales devraient se sentir de plus en plus concernées par les dossiers énergétiques.

Le Réseau Energie a aussi convenu d'aider la Commission européenne à développer une base de données d'experts des collectivités locales et régionales et des associations actives dans le domaine de la politique et de la gestion énergétiques.

Enfin, le CCRE prépare avec Energie-Cités la publication d'un **Guide sur les questions énergétiques** à l'attention des collectivités locales et régionales, afin de sensibiliser le niveau local aux questions énergétiques. La publication devrait sortir en 2005.

4

Politique régionale et transports

Attendu initialement pour la fin 2003, le troisième rapport de la Commission européenne sur la Politique de cohésion (couvrant la période 2007-2013), n'est finalement sorti que début 2004. Pour souligner l'importance de ce rapport, le CCRE a organisé le 23 février 2004, conjointement avec l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE), la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) et EUROCITES, le **Forum sur la cohésion**, à Bruxelles. Près de 400 participants ont entendu le Commissaire Michel Barnier présenter les propositions de la Commission européenne sur la Politique de cohésion.

Ils ont lancé un appel à un soutien fort à une future politique de cohésion qui permette aux zones rurales et urbaines de s'attaquer à leurs problèmes, de parvenir à un développement durable et d'améliorer les conditions de vie de leurs citoyens.

Le CCRE a aussi réussi à influencer la résolution du Parlement européen sur le troisième **rapport de la Commission européenne sur la cohésion économique et sociale**. La proposition du CCRE sur le rapport Hatzidakis se concentrait sur la nécessité de souligner le rôle important des collectivités locales et régionales dans la politique de cohésion. Par ailleurs, au cours de sa réunion du 3 novembre, le groupe de travail Politique de cohésion du CCRE a rédigé un projet de réponse à la proposition de la Commission européenne sur les réglementations sur l'avenir de la Politique de cohésion.

Le CCRE était représenté par son premier-vice-président, Heinrich Hoffschulte, et par son vice-président Louis Le Pensec au **Forum de la Commission européenne sur la cohésion**, à Bruxelles les 10 et 11 mai. Cette réunion a rassemblé plus de 1000 personnes de plus de vingt pays d'Europe. Les participants ont conclu qu'à l'avenir, la politique de cohésion devra être plus décentralisée, plus ciblée et plus simple.

Le CCRE a aussi adopté une position sur le projet de **règlements de la Commission sur les fonds structurels et le développement rural**. Le Comité directeur du CCRE, à sa réunion de décembre 2004, a approuvé le document et en a fait une déclaration politique qui a été diffusée dans tous les cercles européens. Le CCRE y exprime sa profonde préoccupation au sujet des négociations sur les perspectives financières de l'Union, et met l'accent sur la nécessité de garantir à l'Union suffisamment de ressources pour mettre en oeuvre ses lignes politiques fondamentales. La proposition de la Commission (les dépenses relatives à la future politique de cohésion doivent être de 0,46% du PNB de l'UE) est le minimum acceptable pour le CCRE.

Le CCRE a en outre participé aux journées Portes Ouvertes aux représentations régionales à Bruxelles, du 27 au 30 septembre. Réunissant plus de 70 bureaux de représentation régionale, cette initiative de la DG Politique régionale de la Commission européenne et du Comité des Régions avait pour objectif de réfléchir sur le futur de la politique régionale. Le CCRE était

représenté par le président de l'Union des Villes et Communes belges, Willy Taminiaux. Le stand CCRE était disposé à l'endroit le plus visible pour les participants à ces journées Portes Ouvertes.

Les transports dans nos communes, villes et régions

Début mars, le CCRE a publié sa **prise de position sur le projet de directive "Eurovignette"** en vue du vote du Parlement européen sur le sujet. Le CCRE soutenait la proposition de la Commission, mais s'opposait, en autres, aux amendements visant à appliquer la directive à tous les péages. Le taux de péage proposé limiterait de façon considérable la liberté des autorités locales d'imposer leur propre système de péage urbain. De manière générale, le CCRE souhaite aussi que la législation exprime le besoin de consulter les autorités locales et régionales concernées.

La Commission Transports du CCRE a adopté, au cours de sa réunion à Bologne (Italie) le 22 octobre, son **manifeste pour la mobilité durable**. Le texte demande que les politiques de mobilité durable soient placées au cœur des actions de l'Union européenne, des états membres et des autorités locales et régionales. Il préconise, entre autres, une amélioration de la qualité des transports publics ainsi que la promotion de moyens de mobilité alternatifs à l'usage des véhicules privés. Il appelle à l'élaboration d'une politique des transports par le biais de consultations impliquant les autorités locales et régionales, les gouvernements nationaux, la Commission européenne et toutes les parties intéressées. La publication doit sortir début 2005 .

Les participants à la réunion de Bologne ont aussi débattu du volet "transport" de la **stratégie thématique sur l'environnement urbain** (voir chapitre Environnement, page 9). Les membres de la commission Transports ont déclaré ne pas être opposés à un cadre communautaire sur ce sujet, pour autant que le principe de subsidiarité soit respecté et que ces plans ne soient pas obligatoires.

5

Emploi, affaires sociales, égalité des chances

Les collectivités locales et régionales, prises dans leur ensemble, constituent un des plus importants employeurs en Europe. De ce fait, le CCRE comprend en son sein la Plate-forme des employeurs, défendant les intérêts des administrations municipales et régionales en tant qu'employeurs. Dans ce cadre, le CCRE est devenu, début 2004, **un partenaire officiel du "Comité sur le dialogue social sectoriel dans les administrations locales et régionales"**, lancé par la Commission européenne le 13 janvier 2004. Tout au long de l'année, des échanges ont eu lieu sur les dispositions pratiques et logistiques relatives au Comité, et des mises à jour régulières ont été faites auprès des membres de la Plate-forme pour les informer et les consulter sur les différents thèmes des travaux en cours du Comité.

Le CCRE, la Fédération des syndicats européens des services publics (EPSU), le Centre européen des Entreprises à participation publique et des Entreprises d'intérêt économique général (CEEP) ont organisé, les 2 et 3 février 2004 à Bruxelles, une **conférence sur le dialogue social dans les hôpitaux européens**. Le recrutement, l'identification des besoins en termes de qualification et l'impact du vieillissement de la population active sur le secteur de la santé étaient les principaux thèmes de la conférence. Plus de 100 représentants d'une vingtaine de pays européens ont participé à la réunion.

Le CCRE a aussi réagi à la **proposition de la Commission sur l'organisation du temps de travail**. Dans sa position, publiée le 7 juillet 2004, le CCRE demande que la définition même de "temps de travail" soit clarifiée afin d'éviter toute interprétation ayant des conséquences négatives sur les autorités locales et régionales. Il s'agit principalement des secteurs (médical, pompiers…) où le personnel dispose de périodes de repos sur le lieu de travail.

L'emploi aux niveaux local et régional

Le secrétaire général du CCRE, Jeremy Smith, a envoyé, le 25 mars, une lettre ouverte au Conseil européen pour y présenter la **réaction du CCRE au rapport de la Commission sur la mise en oeuvre de l'Agenda de Lisbonne**. Le CCRE y réaffirmait son engagement à la réalisation des objectifs de Lisbonne, mais encourageait le Conseil à se donner les moyens de mettre en place cette stratégie. En outre, le CCRE rappelait qu'une participation active des gouvernements locaux et régionaux à toutes les étapes de la mise en place de la stratégie de Lisbonne est plus que souhaitée.

Le CCRE a organisé un séminaire "**EQUAL : défis pour les autorités locales**" à Bruxelles, le 19 mars 2004. Equal est une initiative communautaire visant à mettre au point des nouveaux moyens de lutte contre la discrimination et les inégalités sur le marché de l'emploi. Le séminaire rassemblait des élus locaux et régionaux, des représentants du Parlement européen et de la Commission, et des experts en matière d'égalité des chances venus de toute l'Europe. Les participants au séminaire ont conclu qu'EQUAL constitue un bon instrument mais qu'il reste des problèmes au niveau de la gestion et de la communication.

Le 15 juin 2004, le CCRE co-organisait le séminaire sur l'**impact des villes entrepreneuriales sur les autorités locales et régionales**. Les participants ont adopté plusieurs conclusions, notamment la présentation de cas spécifiques durant le séminaire démontre que les gouvernements locaux et régionaux peuvent jouer un rôle actif dans la promotion de l'esprit d'entreprise; comparaisons et échanges de bonnes pratiques sont nécessaires; l'esprit d'entreprise est un élément à part entière de la Stratégie de Lisbonne. Une prise de position a été préparée après le séminaire.

Les 7 et 8 juin, le CCRE a co-organisé un **atelier européen sur les indicateurs d'emploi locaux et sur l'échange de bonnes pratiques dans le domaine des politiques d'emploi locaux** à Offenbach am Main, en Allemagne. L'atelier a été perçu comme un test réussi d'un processus d'échange de bonnes pratiques paneuropéen.

Dans le même registre, le Conseil des Communes et Régions d'Europe a publié, le 7 septembre 2004, sa position sur le Livre vert de la Commission européenne sur l'esprit d'entreprise en Europe. Le CCRE y souligne l'importance du rôle des autorités locales et régionales dans le développement de l'esprit d'entreprise en Europe, du fait de leur proximité des citoyens et de leurs problèmes, leur capacité à mobiliser le "capital social", et leur aptitude à combiner plusieurs politiques afin de stimuler l'esprit d'entreprise. Dans le même temps, le CCRE prône la reconnaissance de la dimension horizontale de l'esprit d'entreprise puisque ce sujet recouvre plusieurs aspects de la politique locale tels le développement économique, la politique de l'emploi, l'éducation et l'assistance sociale. Il préconise aussi un recours accru au "benchmarking" et à l'échange de bonnes pratiques, ajoutant que les réseaux d'autorités locales et leurs associations sont les moyens tout désignés d'organiser et de soutenir ces échanges.

Vers la fin de l'année 2004, le CCRE a aussi préparé et diffusé un questionnaire évaluant l'étendue de l'engagement des partenaires sociaux du secteur de l'administration locale et régionale dans la **Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE) et les Plans d'Actions Nationaux (PAN)**; les réponses à ce questionnaire sont compilées en ce moment.

Affaires sociales : l'inclusion dans nos villes et régions

Le CCRE est membre de la **Plate-forme sociale publique européenne** (EPSP); il y a participé aux réunions régulières avec la Commission européenne, ainsi qu'aux séminaires au cours desquels ont été discutées la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale et l'inclusion sociale dans les nouveaux Etats membres.

La EPSP a organisé **trois séminaires sur l'inclusion sociale dans une Europe élargie**. Le premier s'est déroulé à Copenhague, le 4 mai 2004, et portait sur les problèmes rencontrés dans les pays nordiques. Le deuxième séminaire s'est déroulé à Bratislava (Slovaquie), les 29 et 30 septembre 2004, et visait plus particulièrement les nouveaux Etats membres de l'UE. Le séminaire visait à promouvoir auprès des nouveaux Etats membres les plans d'action nationale sur l'inclusion sociale, à rassembler des exemples concrets provenant de la plupart des pays d'Europe centrale, et à identifier les principaux problèmes et tendances actuelles dans le domaine de l'inclusion sociale. Le troisième séminaire a eu lieu en décembre, à Rome, et était plus destinés aux pays de l'Europe méridionale ; il a permis des échanges d'expériences sur le contenu et l'efficacité des Plans d'action nationaux dans les pays de la région. Le secrétaire général du CCRE, Jeremy Smith y a pris la parole.

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe a aussi participé à la **table ronde européenne sur la pauvreté et l'exclusion sociale**, à Rotterdam, du 17 au 19 octobre 2004. Le président du groupe de travail emploi et politique sociale du CCRE, Matthias Schulze-Böing, a lancé un appel en faveur d'une approche politique intégrée au niveau local, pour promouvoir l'emploi. Il a aussi présidé l'atelier consacré à la dimension rurale de la pauvreté, au cours de la même table ronde.

L'égalité des chances : travailler à partir de la commune et de la ville

En matières d'égalité des chances, 2004 a surtout été pour le CCRE l'année du projet **Une ville européenne pour l'égalité hommes/femmes**, qui consistait à établir un catalogue de bonnes pratiques existantes en Europe. Son objectif est de pouvoir dessiner une "ville virtuelle de l'égalité" afin de fournir un modèle d'action aux collectivités territoriales européennes. Lors d'un séminaire, organisé par le CCRE le 7 et 8 mai 2004 à Paris, les intervenants ont constaté qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'arriver réellement à "la ville de l'égalité". Leurs propos se sont d'ailleurs vus confirmer par un rapport de la Commission européenne qui souligne que les progrès sur l'égalité des sexes étaient encore trop lents.

Les élues locales et régionales membres du CCRE ont aussi pris part à l'atelier «Femmes dans le processus de prise de décision» organisé au **Congrès fondateur de Cités et Gouvernements Locaux Unis**, la nouvelle organisation mondiale des gouvernements locaux, en mai, à Paris. La délégation du CCRE a demandé que les femmes soient plus présentes dans les instances exécutives de CGLU, et en particulier que la représentation hommes/femmes soit plus équilibrée.

En septembre 2004, le groupe de travail du CCRE sur l'égalité des chances s'est réuni en marge du **forum mondial urbain**, à Barcelone, en particulier pour approfondir le projet sur l'égalité dans les villes d'Europe et les activités du réseau des élues locales et régionales européennes.

Par ailleurs, le CCRE a publié, toujours en septembre 2004, sa prise de position sur le Livre vert de la Commission européenne sur **L'égalité et la non-discrimination dans l'Union européenne élargie**. Le CCRE estime que la lutte contre la discrimination doit constituer une priorité de l'Union européenne, que la Commission européenne doit débloquer les ressources financières nécessaires pour que l'égalité ne soit pas un simple objectif mais une réalité. Il déclare aussi que la Commission doit s'assurer que l'équilibre femmes-hommes dans le processus de décision à tous les niveaux soit une priorité.

Compétences régionales : Le projet pour relancer l'emploi arrive à son terme

"Compétences régionales" est un projet financé par l'Union européenne. Il vise à concevoir des outils permettant d'identifier les qualifications existantes parmi les demandeurs d'emploi et les organisations, afin de développer les ressources humaines dans les régions.

Le CCRE a organisé, dans le cadre de «Compétences régionales» une table ronde intitulée *Vers l'Agenda de Lisbonne – Développer le capital régional intellectuel*, le 19 novembre, au siège du CCRE à Bruxelles. Une dizaine de pays européens étaient représentés via des maires, professeurs d'université et hommes d'affaires.

La conférence finale du projet s'est déroulée à Florence (Italie), le 15 septembre 2004. Le CCRE y était représenté par le président du groupe de travail emploi et politique sociale du CCRE, Matthias Schulze-Böing.

6

Société de l'information et e-Gouvernement

Le réseau **ELANET** (European Local Authorities' Telematic Network) du CCRE pour la société de l'information aux niveaux local et régional a conclu plusieurs projets en 2004.

Le projet **Three Roses** (**T**hree **R**egional **O**perating networks working on **S**trategic **E**lectronic **S**cenarios) s'est achevé en 2004. L'objectif de ce projet était de mettre au point une feuille de route adéquate pour tout projet de recherche entrepris au sein du 6ème programme cadre de recherche et développement technologique de la Commission européenne. Il se concentre sur le niveau d'utilisation des logiciels libres par les autorités locales en matière d'e-gouvernement, d'e-business et de processus pédagogique. Ce projet s'est achevé cette année avec notamment un rapport sur les aspects juridiques relatifs aux licences de logiciels libres/ouverts, ainsi que des lignes directrices concrètes à l'attention des collectivités locales et régionales sur le moment opportun et la meilleure manière pour elles de se tourner vers les solutions en matière d'e-gouvernement apportées par les logiciels libres.

Une autre réalisation importante du CCRE en matière de société de l'information pour 2004 a été la conférence finale du projet PRELUDE (Promoting European Local and Regional Sustainability in the Digital Economy) les 13 et 14 mars 2004 à Ennis (Irlande). Le projet PRELUDE, soutenu par le CCRE, a pour objectif de développer l'innovation régionale et locale grâce aux technologies de l'information et de communication. Les résultats du projet ont été présentés lors de cette conférence. Ils comprennent la création de 9 grappes de projets ("clusters") européens sur l'innovation dirigées par 9 régions participantes et par les réseaux ELANET et eris@. D'autres résultats comprennent des guides thématiques sur l'e-gouvernement, l'apprentissage en ligne, les cybercommunautés, l'e-transport… Un modèle d'apprentissage sociétal a été développé et le portail Prelude a également été mis en place.

Le CCRE, par le biais de son réseau ELANET, a soutenu activement la **8e conférence annuelle "Cités sur Internet"**, qui s'est tenue à Zakopane, en Pologne, le 24 juin 2004. La conférence a donné l'occasion de présenter les avancées des autorités locales et régionales en matière de recherche, technologie et innovation en Europe. Dans le cadre de cette conférence, ELANET a organisé deux ateliers: un atelier consacré aux défis nés de l'apparition des logiciels "free/open source" abordant notamment les aspects pratiques et juridiques, et l'atelier Prelude, présentant les résultats enregistrés par ses neufs cellules thématiques.

Le CCRE, en coopération avec ELANET, a aussi relancé, en octobre 2004, les travaux de son groupe de travail sur la société de l'information et l'e-gouvernement. Ses objectifs ont été définis et des domaines et thèmes d'intérêt ont été identifiés.

Par ailleurs, ELANET a participé au processus de consultation pour former le programme de travail d'e-Gouvernement d'**IST** (Information Society Technologies) pour 2005-2006 et a produit un rapport sur les aspects légaux de l'autorisation **FLOSS** (Free/Libre and Open Source Software).

7

Une Europe élargie, ouverte au monde

Le congrès fondateur de l'organisation mondiale des villes et de gouvernements locaux **Cités et Gouvernements Locaux Unis** (CGLU) s'est tenu à Paris du 2 au 5 mai 2004. Cette nouvelle organisation mondiale résulte de la fusion de la Fédération mondiale des cités unies (FMCU) et de l'Union internationale de villes et pouvoirs locaux (IULA). Le CCRE a joué un rôle essentiel dans ce processus de fusion. Il constitue désormais la section européenne de CGLU. Près de 3 000 représentants locaux et régionaux venus de tous les continents ont participé à ce Congrès. Au cours du congrès, le Conseil mondial de CGLU a élu comme co-présidents les Maire de Paris, Bertrand Delanoë; de Tshwane (Pretoria), Smangaliso Mkhatshwa, et de São Paulo, Marta Suplicy.

Une importante délégation de CGLU et du CCRE a par ailleurs activement participé au **Forum mondial urbain** organisé par

UN-Habitat, en septembre, à Barcelone. Le premier vice président du CCRE et le secrétaire général du CCRE faisaient partie des orateurs au cours des travaux.

Le comité consultatif des autorités locales à l'ONU (UNACLA) s'est réuni au cours du forum urbain. Le CCRE y était représenté par son premier vice-président, Heinrich Hoffschulte. Il a aussi participé, avec le secrétaire général du CCRE, à la réunion du groupe d'experts établi par UN-Habitat pour rédiger des lignes directrices sur la décentralisation et le renforcement des collectivités locales. Ces lignes directrices visent à aider tous les pays, et devraient être adoptés par UN-Habitat au printemps 2005.

Le réseau de CCRE pour la **coopération Nord/Sud** a organisé les 2 et 3 février à Bruxelles une réunion au cours de laquelle plusieurs associations membres ont présenté leurs activités. Les participants ont débattu sur la manière de renforcer le rôle des pouvoirs locaux au sein des politiques de l'Union pour la coopération Nord/Sud, et la coopération euro-méditéranéenne y compris la coopération avec le Proche-Orient. La réunion a aussi permis aux participants de travailler sur des thèmes importants sur lesquels les associations nationales ont des opinions et des expériences à partager. Des représentants de la Commission européenne et du Parlement ont pris part à la réunion.

photo: European Commission

Le CCRE a fait du lobbying auprès du Parlement et de la Commission pour les sensibiliser sur les objectifs du réseau. Durant les réunions avec les représentants du Parlement européen et de la Direction Générale Développement de la Commission, les représentants du CCRE ont pu s'assurer de l'intérêt des institutions pour cette nouvelle initiative.

Le CCRE a contribué aux rapports du Parlement européen concernant l'avenir de la **politique européenne pour la coopération Nord/Sud**, par exemple le rapport sur le processus concernant la législation de la politique du développement après 2006 et le rapport concernant la ligne budgétaire pour la coopération décentralisée.

Enfin, le CCRE a joué un rôle actif au cours du **Forum des autorités locales européennes**, organisé par la Greater London Authority le 15 octobre 2004. Le secrétaire général du CCRE, Jeremy Smith, a pris la parole sur le thème de l'influence des collectivités locales au sein de l'UE.

8

Aspects de communication

En janvier 2004, le CCRE lançait son nouveau site Internet (www.ccre.org). Le site s'adresse principalement aux associations membres du CCRE, et aux villes et régions derrière elles, ainsi qu'à quiconque est concerné par la dimension locale et régionale de l'Europe. Il ne se limite pas à se faire l'écho des activités du CCRE, le nouveau site Internet informe les internautes de tout ce qui constitue l'actualité locale et régionale en Europe: annonce de conférences, exemples de bonne pratique, législation européenne… Tout au long de l'année, les statistiques de visite ont augmenté pour culminer, en novembre, à 9.000 visites en un mois.

Toujours en 2004, le CCRE a adopté une charte graphique. Celle-ci sera employée sur toutes les publications du CCRE, papier à lettres, enveloppes, cartes de visite… afin de donner une identification visuelle forte du CCRE.

A la demande de plusieurs membres, le secrétariat général du CCRE a proposé une série de séminaires de communication destinés aux associations des nouveaux Etats membres et des pays candidats. Le projet a été présenté aux membres LOGON (voir page 5) à l'occasion de leur réunion à Prague, en septembre. Sur base des réponses au questionnaire remis aux membres du groupe de travail LOGON, il a été décidé d'organiser un premier séminaire de communication à la réunion LOGON de Bratislava, en février 2005.

Fin 2004, le CCRE a aussi commencé à travailler sur la conception d'un site Extranet (site Internet exclusivement réservé aux membres du CCRE, leur permettant de communiquer entre eux sur des documents de travail). Le site Extranet devrait être opérationnel en 2005.

[Annexes]

Réunions
des organes du CCRE en 2004

JANVIER

12 Bruxelles
Plate-forme des employeurs

13 Bruxelles
Comité de dialogue social sectoriel pour le gouvernement local/régional
Réunion plénière pour lancer le comité sur le dialogue social sectoriel dans les collectivités locales et régionales avec la FSESP

16 Versailles
Séminaire "50 ans après la Charte de Versailles… quels acquis, quelles perspectives pour l'autonomie locale ?"

FEVRIER

2-3 Bruxelles
Réseau pour la coopération Nord/Sud

17-18 Francfort
Réunion des secrétaires généraux et directeurs des associations membres

23 Bruxelles
Forum sur la politique de cohésion

MARS

18 Bruxelles
Groupe de travail sur l'emploi et la politique sociale

19 Bruxelles
Séminaire sur "EQUAL" - défis pour les collectivités locales

29-30 Valencia
Réunion restreinte sur le projet du CCRE "L'égalité dans les villes d'Europe"

AVRIL

5-6 Dublin
Groupe de travail sur les jumelages

19 Bruxelles
Commission environnement

22 Brno
Séminaire "Echange d'expériences sur l'impact de l'adhésion sur les municipalités"

MAI

7-8 Paris
2e séminaire dans le cadre du projet du CCRE "L'égalité dans les villes d'Europe"

13-14 Ennis
Conférence finale de PRELUDE (ELANET)

17 Bruxelles
Réunion conjointe du réseau Marchés publics et du groupe de travail ad hoc sur les services d'intérêt général

24 Strasbourg
Réunion des Présidents des associations nationales des nouveaux pays membres de l'Union

28 Bruxelles
Commission Transports

31 Dublin
Bureau Exécutif

JUIN

8 Bruxelles
Plate-forme des Employeurs

9-11 Aalborg
Conférence "Aalborg + 10"

15 Bruxelles
Séminaire sur l'esprit d'entreprise

22 Bruxelles
Atelier TISSUE (indicateurs urbains pour soutenir la stratégie thématique de l'UE sur l'environnement urbain)

24 Zakopane
Conférence de Zakopane – réunion ELANET avec les associations des nouveaux pays membres pour accroître la coopération sur la société de l'information + Atelier Prelude

SEPTEMBRE

9-10 Oslo
Réunion du comité de pilotage d'ELANET

14-15 Barcelone
Sous-groupe de travail sur le projet du CCRE "l'égalité dans les villes d'Europe"

20 Paris
Comité de Gestion Financière

23-24 Budapest
Réunion des Secrétaires Généraux et Directeurs

27-28 Bruxelles
Réunion du comité de pilotage de PRELUDE avec les 20 régions

OCTOBRE

4-5 Tallinn
Commission Environnement

11 Bruxelles
Réunion de consultation de la Commission européenne avec le réseau des coordinateurs jumelages du CCRE

13 Bruxelles
Groupe politique sur la société de l'information et l'e-gouvernement

19 Bruxelles
Réseau sur les questions énergétiques

22 Bologne
Commission Transports

NOVEMBRE

3 Bruxelles
Groupe de travail sur la politique de cohésion

8 Paris
Groupe de travail sur le programme des Etats Généraux d'Innsbruck

9 Paris
Groupe de travail sur les nouveaux concepts de l'autonomie locale

16 Bruxelles
Plate-forme des Employeurs

17 Bruxelles
Plénière du Comité de dialogue social sectoriel dans l'administration locale et régionale

19 Bruxelles
Manifestation finale du projet sur la compétence régionale "Vers l'agenda de Lisbonne : le développement de la compétence régionale par le biais de la gestion des ressources humaines"

29 Londres
Atelier final du projet "TISSUE" - Tendances et indicateurs pour le suivi de la stratégie thématique de l'UE sur l'environnement urbain

29-30 Riga
Groupe de travail sur les jumelages

DECEMBRE

3 Bruxelles
Groupe de travail sur les services et marchés publics

13-14 Maastricht
Réunion du Comité Directeur

Le CCRE
en quelques mots

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est une association sans but lucratif. C'est la plus grande association d'autorités locales et régionales en Europe.

Ses membres sont les associations nationales de villes et régions d'une trentaine de pays européens.
L'idée fondamentale du CCRE est de promouvoir une Europe unie et forte, fondée sur l'autonomie locale et régionale, et la démocratie; une Europe dans laquelle les décisions sont prises au plus près des citoyens, dans le respect du principe de subsidiarité.
Les activités du CCRE couvrent un vaste champ d'activités tels les services publics, les transports, la politique régionale, l'environnement, l'égalité des chances...
Le CCRE est également présent sur la scène internationale. Il constitue la section européenne de l'organisation mondiale des villes et municipalités, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

Les activités du CCRE

Influencer la législation européenne au bénéfice des villes et des régions

La législation européenne, dans les domaines tels l'environnement, les marchés publics, les fonds structurels, les aides d'état et la concurrence, a un impact énorme sur les autorités locales et régionales. Influencer cette législation est donc une priorité du CCRE. En étroite collaboration avec ses membres, le CCRE élabore des réponses aux projets de législation émanant de la Commission européenne, principalement via ses processus de dialogue et de consultation. Ces prises de position permettent aussi d'influencer le Parlement européen et le Conseil des ministres.

Influencer l'avenir de l'Europe

Le CCRE œuvre à une Europe qui respecte le principe de subsidiarité, une Europe de l'autonomie locale et régionale, dans laquelle toutes les sphères de gouvernance (locale, régionale, nationale et communautaire) travaillent en partenariat.
Le CCRE a fait campagne pour une Constitution européenne reconnaissant l'importance des villes et régions, et a aidé les autorités locales et régionales des pays candidats à se préparer à l'adhésion à l'Union.

Echanges d'informations et d'expériences aux niveaux local et régional

Les collectivités locales et régionales constituent des viviers d'expériences irremplaçables dans leurs différents domaines de compétences: affaires sociales, développement économique, environnement, transports… Le rôle du CCRE est de faciliter l'échange de ces expériences, la diffusion des idées et des bonnes pratiques entre ses membres. Pour ce faire, le CCRE organise des groupes de travail, des séminaires et des conférences permettant à ses membres d'échanger et de formuler leurs points de vue.

Les jumelages des villes

Le CCRE est l'initiateur du concept de jumelage entre villes, partant de l'idée qu'une Europe unie et pacifique doit se construire par la base et donc par ses citoyens. A ce jour, il y a 30.000 jumelages en Europe; une des priorités du CCRE est de soutenir ce mouvement, notamment en coordonnant le travail des responsables "jumelages". Le CCRE travaille en étroite coopération avec la DG Education et Culture de la Commission européenne et avec le Parlement pour obtenir le soutien financier et politique nécessaire aux jumelages.

Renforcer la voix des villes et des régions dans le monde

Le CCRE constitue la section européenne de l'organisation mondiale des autorités locales, Cités Unies et Gouvernements Locaux (CGLU). Via CGLU, le Conseil des Communes et Régions d'Europe promeut la démocratie et l'autonomie locales ainsi que l'échange d'expériences.
Il est aussi actif au sein du dialogue Nord-Sud et en matière de renforcement de compétences (capacity building).

Vos Contacts au CCRE

Secrétaire Général

Jeremy Smith
Mail : myriam.lambert@ccre-cemr.org
Téléphone : + 32 2 500 05 32

Directrice politique

Angelika Poth-Mögele
Mail : angelika.poth-moegele@ccre-cemr.org
Téléphone : + 32 2 500 05 40

Directeur de Cabinet du Secrétaire Général

Christophe Chaillou
Mail : christophe.chaillou@ccre.org
Téléphone : + 33 1 44 50 59 59

Directrice de l'Administration et des Finances

Dominique Arrestat
Mail : dominique.arrestat@ccre.org
Téléphone : + 33 1 44 50 59 59

Responsable Presse et Communication

Patrizio Fiorilli
Mail : patrizio.fiorilli@ccre-cemr.org
Téléphone : + 32 2 500 05 34

Chargée de mission Emploi et Affaires sociales, Plate-forme des employeurs, Société de l'Information

Asli Ozceri
Mail : asli.ozceri@ccre-cemr.org
Téléphone : + 32 2 500 05 36

Chargée de projet - réseau ELANET

Laura Kaslová
Mail : laura.kaslova@ccre-cemr.org
Téléphone : + 32 2 500 05 42

Chargée de projets

Pirita Lindholm
Mail : pirita.lindholm@ccre-cemr.org
Téléphone : + 32 2 500 05 38

Chargée de mission (jumelages, élues locales, coopération décentralisée)

Sandra Ceciarini
Mail : sandra.ceciarini@ccre.org
Téléphone : + 33 1 44 50 59 59

Chargé de mission (environnement, transport)

Sylvain Chevassus
Mail : sylvain.chevassus@ccre-cemr.org
Téléphone : + 32 2 500 05 35

Chargé de mission (Cohésion, fonds structurels)

Vacant
Téléphone : + 32 2 500 05 40

design: www.morris-chapman.com

> CCRE Paris
15 Rue de Richelieu
F - 75 001 Paris
Tél. : + 33 1 44 50 59 59 Fax : + 33 1 44 50 59 60
www.ccre.org
E-mail : cemr@ccre.org

> CCRE Bruxelles
Rue d'Arlon, 22
B - 1050 Bruxelles
Tél. : + 32 2 511 74 77 Fax : + 32 2 511 09 49
www.ccre.org
E-mail : cemr@ccre.org

Le CCRE remercie la Commission européenne pour son soutien financier

Partenaire du CCRE
www.euractiv.com

La Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui sont contenues dans cette publication.

Printed using an environmentally friendly process on EMAS certified and ISO 14001 approved paper.